



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

anorexie

Question écrite n° 18793

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la lutte contre l'anorexie. Cette maladie touche un nombre important de femmes et beaucoup d'adolescentes. L'image de la femme dans notre société, et surtout dans le milieu de la mode, peut conduire certaines jeunes filles particulièrement sensibles à tomber dans cette maladie. Il lui demande si elle peut envisager une campagne de sensibilisation afin de lutter contre ce phénomène.

Texte de la réponse

La France compte 30 à 40 000 personnes souffrant d'anorexie, essentiellement des jeunes femmes. Ce phénomène est grave puisque la létalité est importante. Cette question s'inscrit plus globalement dans la question fondamentale de l'image du corps véhiculée au sein de la société, qui valorise la minceur voire la maigreur et porte un regard négatif sur les rondeurs. Cette pression peut conduire à des comportements spécifiques dont les troubles du comportement alimentaire, notamment l'anorexie. Ce sujet est inscrit dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2006/2010. Afin de mener des réflexions sur le sujet et de prendre des mesures adaptées, un groupe de travail présidé par les professeurs Rufo (pédopsychiatre) et Poulain (sociologue) a été constitué. Il réunit les compétences de scientifiques, médecins, acteurs des milieux de la mode, du mannequinat, des médias et de la publicité. Ses travaux ont d'ores et déjà permis la signature d'une charte d'engagement collectif et volontaire adoptée par tous les acteurs le 9 avril 2008. Cette charte traite de la question collective de l'impact de l'image du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire ainsi que sur la question individuelle de la santé des personnes qui font le métier de l'image de leur corps (mode, mannequinat, publicité). Il s'agit de protéger les individus de l'influence de normes excessives et d'éviter que la mode ou la publicité ne véhiculent des promesses abusives et n'induisent finalement des effets délétères pour la santé individuelle et les comportements alimentaires. Des propositions concrètes, éclairées par des connaissances scientifiques, émanant de la diversité des acteurs, en fonction de ce que chacun peut réellement mettre en oeuvre, seront ensuite formulées par le groupe de travail dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18793

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2025

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4714